

**DÉPARTEMENT
DE LA SARTHE
Commune de SOUILLÉ**

Compte rendu du conseil municipal du 13 Janvier 2024

Nombre de Conseillers	: 15	L'an deux mille-vingt-quatre,
En exercice	: 14	le 13 janvier 2024 à 10h00
Présents	: 08	Le Conseil Municipal de la Commune de Souillé
Votants	: 11	dûment convoqué, s'est réuni en session urgente ,
Procuration	: 03	à la mairie, sous la Présidence de Jacky PELLIEUX –
Absent	: 02	1 ^{er} Adjoint en l'absence de Madame le Maire.
Absent(s) excusé(s)	: 04	Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 Janvier 2024
		Date d'affichage de la convocation : le 10 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi treize janvier, le conseil municipal légalement convoqué le mercredi dix janvier deux mille vingt-quatre s'est réuni à la mairie de Souillé en séance publique, sous la présidence de Jacky PELLIEUX Premier adjoint en l'absence de Madame le Maire

Etaient Présents : Jacky PELLIEUX, Chrystelle LEGO adjoints, Jean-Michel CHEVALIER, adjoint Délégué, Dany HERIQUE, Aymeric LEPELTIER, Julien BRASSELET, Thibault ROULIER, Yvette LEROUX –Conseillers municipaux.

Etaient excusés : Catherine CHALIGNE Maire a donné pouvoir au premier adjoint Monsieur Jacky PELLIEUX - Vincent MORLET a donné pouvoir à Monsieur Julien BRASSELET - Cécile COUTABLE qui a donné pouvoir à Jean-Michel CHEVALIER. - Sylvie PAULOIN

Absents : Nadine POISSON – Dominique CHOPLIN -

Secrétaire de séance : Chrystelle LEGO

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 Décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL 2023

Monsieur le Premier Adjoint informe les conseillers municipaux de la nécessité de faire une décision modificative concernant le budget communal et notamment la régularisation comptable d'une échéance d'emprunt avant la transmission au trésor public.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif

La proposition est la suivante :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	
1641	3135 €		
165	600 €		
		021 AUTOFINANCEMENT	3735 €
TOTAL	3735 €	TOTAL	3735 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
615231	- 3735 €		
023 AUTOFINACEMENT	3735 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €
BESOIN DE FINANCEMENT		0 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Séance levée à 10 h 30.

Madame le Maire
Catherine Chaligné



Secrétaire